

Point 08 : Développement et sécurisation du réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole - Accord cadre de mandats pour la réalisation d'études et travaux d'infrastructures de bâtiments et services associés – Lancement d'une procédure négociée

Intervention : Marie-Annick BENATRE (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Comme pour toutes grandes agglomérations, Nantes Métropole doit apporter des réponses aux problématiques posées par les déplacements quotidiens de milliers de personnes. Les transports en commun ont une place essentielle dans les solutions que nous pouvons apporter pour désengorger nos villes de la circulation, réduire la consommation de pétrole et la pollution atmosphérique qui l'accompagne, ainsi que réduire les temps de déplacement de tous, indispensable pour construire une ville apaisée où il fait bon vivre.

Et si nous voulons que la part modale des transports collectifs continue de progresser, l'agglomération nantaise doit continuer d'investir dans son réseau structurant et proposer une offre de transports attractive, en termes de dessertes bien sûr mais aussi en termes de prix. Les 7 premières lignes de Chronobus, nous ont permis d'améliorer les cadences, le confort des passages et la lisibilité du réseau TAN. Nul doute que les prochaines connaîtront le même succès. Elles nous ont aussi permis de maîtriser les budgets d'investissements et fonctionnements qui pour une seule nouvelle ligne de tramway auraient été bien plus conséquents.

Ce n'est pas pour autant que nous devons arrêter le développement de l'offre tramway. Car il reste indispensable dans l'offre globale que nous proposons, de part ses capacités. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la réalisation d'une nouvelle phase du projet ligne 1 / ligne 2 avec le prolongement vers Babinière et du prolongement du Busway au-delà du périphérique. De même, le démarrage des études pour desservir l'Île de Nantes et le sud de Rezé, nous paraissent indispensables avec le transfert du CHU et des futures constructions sur la ZAC des Isles.

Le développement de réseau structurant par le prolongement et la création de nouvelles lignes est donc à saluer. Mais, il nous faut pour autant ne pas délaisser les lignes existant, pour toujours mieux répondre aux besoins, par une quantité de services, une recherche de confort optimums pour les usagers notamment aux heures de pointe.

Enfin l'aire urbaine de Nantes dépassant largement les frontières de la métropole, le réseau structurant doit être accompagné d'une inter-modalité adaptée avec des parkings relais, des pôles multimodaux et une complémentarité avec les trains régionaux. Les élus communistes s'interrogent sur la politique qu'entend d'ailleurs mener la Région à ce sujet. Si de 1998 à 2015, le nombre de voyageurs TER qui a augmenté de 130 % par an dans les Pays de la Loire. La nouvelle majorité semble ramer à contre courant de l'investissement public avec l'ouverture à la concurrence des trains régionaux.

Pour notre groupe, cette délibération montre s'il en était besoin que nous ne restons pas sur nos acquis et que nous avançons vers la métropole de demain, par des investissements significatifs en termes de transport en commun.

Je vous remercie de votre attention.